

DIPLÔME DES MÉTIERS DU NOTARIAT



INFN

LA GRANDE ÉCOLE DU NOTARIAT



Dossier de candidature 2021

Votre dossier de candidature doit être **transmis au site de l'INFN que vous aurez choisi**, au plus tard le 10 septembre 2021, par voie dématérialisée (envoi par courriel, date du courriel faisant foi ; un courriel vous notifiant la bonne réception de votre dossier vous sera envoyé).

Tout dossier incomplet sera écarté.

Où préparer le diplôme des métiers du notariat

13 INFN Aix-en-Provence 25 avenue Henri Poncet 13090 Aix-en-Provence fc.infn.aixenprovence@notaires.fr	33 INFN Bordeaux 7 Rue Mably 33000 Bordeaux infn.bordeaux@notaires.fr	63 INFN Clermont-Ferrand Pôle tertiaire 26 avenue Léon Blum 63000 Clermont-Ferrand infn.clermontferrand@notaires.fr
21 INFN Dijon 2B avenue de Marbotte 21000 Dijon infn.dijon@notaires.fr	59 INFN – site de LILLE 9 rue de Puébla 59000 LILLE infn.lille@notaires.fr	69 INFN – site de LYON 18, rue Chevreul 69007 LYON dmn.infn.lyon@notaires.fr
34 INFN – site de MONTPELLIER 565 avenue des Apothicaires Parc Euromédecine 34196 MONTPELLIER cedex 5 infn.montpellier@notaires.fr	44 INFN – site de NANTES 119 rue de Coulmiers 44000 NANTES infn.nantes@notaires.fr	30 INFN – site de NÎMES Maison du Notariat 26/28 quai de la Fontaine 30900 NIMES infn.nimes@notaires.fr
75 INFN – site de PARIS 10 Rue Traversière 75012 PARIS btsdmn.infn.paris@notaires.fr	86 INFN – site de POITIERS Téléport 4 Avenue Thomas Edison 86960 FUTUROSCOPE- CHASSENEUIL infn.poitiers@notaires.fr	35 INFN – site de RENNES 2 mail Anne-Catherine 35000 RENNES infn.rennes@notaires.fr
76 INFN – site de ROUEN 39 rue du Champ des Oiseaux CS 30248 76003 ROUEN CEDEX 1 infn.rouen@notaires.fr	67 INFN – site de STRASBOURG 2 rue des Juifs – CS 40001 67080 STRASBOURG CEDEX infn.strasbourg@notaires.fr	31 INFN – site de TOULOUSE Université Toulouse 1 CAPITOLE 2 rue du Doyen Gabriel Marty 31042 TOULOUSE CEDEX 9 infn.toulouse@notaires.fr

PIECES À JOINDRE AU DOSSIER DE CANDIDATURE DMN

Envoi du dossier par voie dématérialisée à l'adresse du site choisi

(voir page 2)

merci de réunir l'ensemble de vos pièces dans un fichier unique au format PDF

- ☐ La fiche de renseignement ci-joint dûment complétée (page 5)
- ☐ Une photo d'identité récente à coller impérativement sur la fiche de renseignements
- ☐ Un Curriculum Vitae
- ☐ Photocopies :
 - du diplôme de Licence Professionnelle « Métiers du notariat » ou de la Licence en Droit (L3) * ou d'une Licence équivalente au sens de l'arrêté du 2 février 2012
 - les relevés de notes de l'année.

** Si vous êtes en cours de validation du diplôme, merci de fournir une attestation d'inscription, Toutefois, La production de l'attestation de réussite ou du diplôme validera votre admission en DMN.*

- ☐ Une copie recto/verso de la carte d'identité
- ☐ Pour les candidats étrangers :
 - Photocopie de la carte de séjour
 - Carte de travail autorisant à travailler à temps complet
- ☐ Pour les personnes concernées, copie de la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH)*
- ☐ Une déclaration sur l'honneur ci-joint dûment complétée et signée (page 6) :
 - attestant avoir pris connaissance du « Règlement intérieur scolarité et formation » de l'INFN, mis à disposition sur le site de l'INFN national et de la notice d'information relative aux modalités de la sélection et d'organisation de la formation.
 - Attestant de l'exactitude des renseignements portés à la connaissance de l'INFN.
- ☐ Une lettre d'engagement à remplir et signer par votre employeur

☐ Un avis d'opéré (= justificatif, preuve de virement validé) pour un virement de 150,00 euros correspondant aux frais de dossier. Ces frais restent acquis à l'INFN quelle que soit l'issue de la candidature

Votre virement devra être effectué sur le compte dont le RIB figure ci-après en respectant impérativement le libellé suivant (les numéros des sites figurent en page 2) :

DMN + numéro de site + NOM + PRENOM

Exemple pour un dossier déposé à Lille : DMN59-DUPONT QUENTIN

 LCL CREDIT LYONNAIS					Titulaire du compte : INFN 35 rue du Général Foy 75008 PARIS
IDENTIFIANT NATIONAL BANCAIRE					
Banque	Indicatif	Numéro de compte	Clé RIB	Domiciliation	
30002	00453	0000008811H	04	PARIS ANJOU	
IDENTIFIANT INTERNATIONAL BANCAIRE					
IBAN		FR40 3000 2004 5300 0000 8811 H04			
Code B.I.C.		CRLYFRPP			

- ➡ Candidat en situation de handicap ou PMR : pour toute question relative à l'accessibilité ou pour nous faire part de vos besoins d'aménagement de la formation, contactez-nous (referenthandicap.infn@notaires.fr). Retrouvez toutes les aides à l'embauche https://www.agefiph.fr/sites/default/files/medias/fichiers/2021-03/Agefiph_Alternance-Flyer-A5_2021.pdf
- ➡ Les informations personnelles recueillies sont nécessaires pour votre candidature à l'INFN. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées à nos services administratifs. Conformément au règlement général de protection des données (RGPD, règlement UE 2016/679) du 27 avril 2016 modifié le 23 mai 2018 et à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, l'INFN s'engage à protéger l'ensemble des données personnelles collectées et utilisées lors de ses traitements. Vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant. La notice RGPD est disponible sur le site web www.infn.fr

CLÔTURE DES CANDIDATURES

10 septembre

Seuls les dossiers complets (pièces demandées DONT la lettre d'engagement) sont enregistrés.

DOSSIER DE CANDIDATURE

DMN

2021

Photo
récente

Dossier de candidature
à retourner impérativement
au plus tard le 10 septembre 2021
au site INFN que vous avez choisi
accompagné des pièces justificatives (voir pages 3 et 4)

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Nom (suivant état civil)

Nom d'épouse

Prénom(s) sexe ☐ M ☐ F

Né (e) le à Dpt

N° de Sécurité Sociale (OBLIGATOIRE)

Adresse personnelle

Code postal Ville

Pays

Téléphone Portable

Courriel

☐ Licence professionnelle métiers du notariat

☐ Licence professionnelle spécialité, mention ou parcours

☐ Licence 3 en droit spécialité, mention ou parcours

Date d'obtention Établissement

Avez-vous déposé un dossier dans un autre site? si oui merci de l'indiquer

1/ 2/ 3/

DÉCLARATION SUR L'HONNEUR

À remplir et joindre à votre dossier de candidature

Je soussigné (e),

Né (e) le à Dpt

Demeurant à

.....

Déclare sur l'honneur :

- ☐ que les renseignements portés à la connaissance de l'INFN sont exacts
- ☐ que les frais de dossiers restent acquis à l'INFN quelle que soit l'issue de la candidature.
- ☐ avoir été informé que les listes des candidats admissibles et admis peuvent faire l'objet d'un affichage dans les locaux de l'INFN conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, et autorise l'INFN à publier ces résultats sur son site internet avec indication des noms et prénoms des lauréats.
- ☐ avoir pris connaissance du « Règlement intérieur scolarité et formation » de l'INFN, mis à disposition sur le site de l'INFN national et du guide d'information relatif aux modalités d'organisation de la formation et de ses examens.

Fait à , le

Signature :

LETTRE D'ENGAGEMENT

Partie réservée à l'entreprise

Je soussigné(e)
Représentant de l'entreprise
Siret
Nombre de salariés
Adresse complète

Tel
Courriel

Le maître de stage

NOM et Prénom
Statut
Courriel

M'engage à établir une action de formation dans le cadre de:

☐ CDD ou CDI signé depuis
☐ Contrat de professionnalisation* d'une durée de 12 mois du au

avec le stagiaire mentionné ci-dessous si sa candidature est confirmée dans le cadre de son année de préparation au DMN, pour une durée de 12 mois minimum, au coefficient minimum T1 – 135 ainsi que le prévoit la Convention Collective du notariat.

Partie réservée à la désignation du stagiaire

NOM
Prénom
Date de naissance
Adresse complète
Code postal
Ville
Tél
Courriel
Dernier diplôme obtenu

Fait à , le

Cachet et signature de l'entreprise

Important : l'inscription à l'NFN sera définitive à réception du contrat de professionnalisation enregistré

À compléter par l'entreprise et à renvoyer avec le dossier de candidature au site d'enseignement choisi (liste page 2)



PRÉPARATION AU DIPLÔME DES MÉTIERS DU NOTARIAT

Devenir collaborateur juriste notarial

Cette **formation en alternance** est ouverte aux titulaires d'une **Licence Professionnelle** : Métiers du Notariat, Carrières et Métiers de l'Immobilier, Comptable Taxateur, Assistantat Juridique ou d'une **Licence de Droit** (sans exigence de spécialité).

L'enseignement est dispensé exclusivement par l'INFN (Institut National des Formations Notariales), sur une année, en alternance au sein d'une Étude notariale. L'année peut s'effectuer sous contrat de professionnalisation ou, sous conditions, dans le cadre du plan de développement de compétences de l'étude.

Le programme vise à approfondir les connaissances juridiques notariales.

Guide de la formation

Les objectifs

Le diplôme des Métiers du Notariat a pour vocation de sanctionner une quatrième et dernière année destinée à finaliser, par une formation essentiellement pratique, la formation initiale de la Licence Professionnelle Métiers du Notariat ou de tout autre cursus reconnu équivalent (notamment Licence professionnelle en droit ou licence 3 droit) en accordant à son titulaire le titre de Collaborateur Juriste Notarial, enregistré au RNCP, niveau 6. Le code CPF est 306839.

Le principe posé par le décret du 20 août 2007 est celui d'une formation annuelle intégrant un programme spécifique à l'institut et un stage d'application en Office notarial (article 86.16-86-17 et 86-18 nouveaux).

Pré-requis

Cette formation est ouverte aux personnes **titulaires d'une Licence Professionnelle** Métiers du Notariat mais aussi, plus généralement, à tout **titulaire d'une Licence de Droit** (sans exigence sur la spécialité de cette Licence).

Une équivalence a également été accordée aux Licences Professionnelles :

- Assistanat juridique,
- Comptable taxateur d'études notariales,
- Carrières et métiers de l'immobilier.

Pour les étudiants souhaitant suivre cette formation et n'étant pas encore salariés du notariat, la priorité est de trouver une Étude Notariale acceptant de les accueillir en **contrat de professionnalisation pendant un an**, sachant qu'ils seront **rémunérés** conformément à la Convention Collective du Notariat, en qualité de collaborateur rédacteur d'acte stagiaire (classement T1 - coefficient 135). Pour les salariés du notariat, la formation peut être suivie dans le cadre du plan de développement de compétences de l'étude, sous conditions.

Conditions d'admission

Stage dans un office notarial

La formation étant organisée en alternance, le candidat doit trouver un contrat de travail de 12 mois au sein d'un office notarial. Ni l'INFN, ni les Chambres de Notaires, ni le Conseil Régional des Notaires n'ont le pouvoir de placer d'office les stagiaires en contrat de professionnalisation dans des Études. Il convient d'anticiper cet impératif et de commencer les recherches le plus tôt possible.

Les enseignements sont concomitants au stage professionnel et représentent un volume horaire compris entre 15% et 25% de la durée totale du contrat de travail sans être inférieur à 150 heures. Etant précisé que le temps passé en formation fait partie intégrante du temps de travail et ne peut en aucun cas être décompté de ce dernier.

Deux types d'embauche possibles

LE CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

D'une durée de 12 mois, au sein d'un office notarial, en qualité de collaborateur rédacteur d'acte stagiaire, qui peut être conclu soit en CDD, soit en CDI débutant en même temps que l'action de formation, pour les jeunes de moins de 26 ans (ou plus, dans certains cas : personnes inscrites à Pôle Emploi, en situation de handicap ...). Le contrat de professionnalisation présente l'avantage de bénéficier d'une prise en charge des frais pédagogiques par l'OPCO EP

LE CONTRAT DE TRAVAIL DE DROIT COMMUN

Vous êtes salarié(e) dans un office dans le cadre d'un CDD ou CDI de droit commun. Une convention de formation tripartite est signée entre l'office notarial employeur, l'INFN et le salarié. Sous certaines conditions, la formation financée par l'employeur peut faire l'objet d'une prise en charge dans le cadre d'un plan de développement des compétences par l'OPCO-EP (voir www.opcoep.fr). D'autres dispositifs de financement existent également : CPF, transition professionnelle, ...

Il est possible de déposer un dossier de candidature sans avoir encore trouvé son stage, mais ce dossier ne vaudra que demande de pré-inscription. L'inscription définitive ne pourra avoir lieu qu'après justification d'un contrat de travail d'au moins 12 mois, **au plus tard avant le début des cours.**

La rémunération

Selon l'article 15.6 – Corrélation diplômes – classification de l'avenant N°11 du 20/12/2007, rectifié par avenant N°11 bis du 10/01/2008 à la CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE DU NOTARIAT du 8 juin 2001 concernant les classifications : « Tout salarié titulaire de la licence professionnelle Métiers du Notariat, ou d'un diplôme équivalent, doit être classé au niveau T1, sans que son coefficient puisse être inférieur à 135 ».

Calendrier de la formation

Le diplôme des métiers du notariat comprend 315 heures de cours consacrées à quatre matières principales que sont le **droit des personnes et de la famille**, le **droit de l'immobilier**, le **droit de l'entreprise** et le **droit professionnel notarial**. La formation débute chaque année fin septembre / début octobre pour se terminer en septembre l'année suivante, avec les épreuves d'examen final.

Modules d'enseignement

Les cours sont dispensés par des professionnels du droit : universitaires, notaires et collaborateurs. Le DMN comprend 315 heures de formation, réparties en plusieurs modules d'enseignement :

Module 1 - Droits des personnes et de la famille (98h)

- Régimes matrimoniaux : légal, conventionnels
- Couple hors mariage : union libre, PACS
- Divorce
- Incapacités
- Filiation
- Fiscalité du droit de la famille
- Liquidation et le partage du régime matrimonial de la succession
- Libéralités et les pactes autorisés

Module 2 - Droit de l'immobilier (105h)

- Droit rural: bail rural et sociétés agricoles
- Droit de l'urbanisme : droit de préemption, documents d'urbanisme et opérations d'aménagement urbain
- Droit public immobilier : opérations sur le domaine public et privé des collectivités territoriales
- Opération de construction et de rénovation : autorisations préalables, vente d'immeuble à construire, vente d'immeuble à rénover
- Mise en copropriété
- Vente de l'immeuble en l'état : propriété individuelle et copropriété
- Bail à construction et le crédit-bail
- Sûretés et le crédit

- Fiscalité immobilière : droits d'enregistrement, TVA, plus-values,
- Fiscalité du patrimoine : IFI

Module 3 - Droit de l'entreprise (77h)

- Statut de l'entrepreneur individuel : aspects juridiques, fiscaux et sociaux, auto entrepreneur, insaisissabilité, EIRL
- Groupements civils et commerciaux : constitution, fonctionnement, difficultés, disparition, fiscalité
- Bail commercial
- Transmission de l'entreprise : cession de parts, autres cessions à titre onéreux, transmission à titre gratuit, entreprise en difficulté, bilan et compte d'exploitation, vente de fonds de commerce et location gérance.

Module 4 - Droit professionnel notarial (35h)

- Authenticité (acte authentique, dématérialisation, télé-transmission)
- Organisation de la profession
- Déontologie et pratiques professionnelles
- Tarif et taxation des actes

Organisation de l'emploi du temps

PRÉSENCE EN FORMATION

Le volume horaire global est de 315 heures d'enseignement, organisé selon un emploi du temps établi par chaque site d'enseignement. Certains sites ont opté pour une journée de cours par semaine, d'autres ont préféré regrouper les cours par semaine entière. Les informations détaillées sur les modalités d'organisation des cours sont à recueillir auprès du site d'enseignement choisi.

PRÉSENCE À L'ÉTUDE NOTARIALE

- Pendant la période de formation (septembre/octobre à mi-juillet environ) : les étudiants travaillent à l'office du lundi au vendredi, hormis les jours de formation définis par le site d'enseignement.
- Après la période de formation (à partir de mi-juillet environ) : les étudiants travaillent à l'office du lundi au vendredi.

Tarifs 2021 / 2022

Les frais de dossiers sont de 150 €. Ces frais de dossier restent acquis à l'INFN quelle que soit l'issue de la candidature.

Le coût pédagogique est de 1800 euros. Il est pris en charge par l'OPCO EP pour tous les salariés en contrat de professionnalisation ou embauchés en CDI simultanément au démarrage de la formation. Il peut également, sous conditions, entrer dans le plan de développement de compétences de l'étude.

Les frais d'inscription à l'examen sont de 350 €.

Validation et examen

Contrôle continu

Les étudiants sont évalués au cours de trois épreuves de contrôle continu dont les notes seront pondérées avec celles de l'examen final. Chaque épreuve sera d'une durée 3 heures, notée sur 20 coefficient 1.

Épreuves écrites d'admissibilité

Les sujets de ces épreuves sont proposés au niveau national par l'INSTITUT NATIONAL DES FORMATIONS NOTARIALES (INFN). Ils consistent en une consultation juridique, une résolution de cas ou une rédaction d'acte portant soit sur le module Droit de la Famille, soit sur le module Droit de l'Immobilier, soit sur le module Droit de l'Entreprise.

Deux épreuves de 4 heures chacune sont organisées. Chaque épreuve sera notée sur 20, coefficient 3, soit un total sur 60 points par épreuve. Il est proposé aux candidats deux sujets au choix par matière.

L'admissibilité est acquise par l'obtention de la moyenne entre :

• Les contrôles continus *	60 points
• Les 2 épreuves écrites	120 points
Total	180 points

* Les notes obtenues aux contrôles continus sont valables pour trois sessions d'examen consécutives

L'admissibilité aux épreuves orales est prononcée si le candidat a obtenu à l'ensemble des épreuves écrites, un total de points égal ou supérieur à 90 sur 180. Il n'est pas prévu de note éliminatoire pour les épreuves écrites.

**AU MOMENT DE LA CONVOCATION AUX EXAMENS, L'ETABLISSEMENT INDIQUE AUX CANDIDATS LA LISTE DES DOCUMENTS AUTORISES PENDANT LES EPREUVES.
LE CENTRE D'EXAMEN NE FOURNIT PAS LES OUVRAGES AUTORISES AUX CANDIDATS.
LE SUJET D'EXAMEN PRECISE SI LES CALCULATRICES SONT AUTORISEES POUR L'EPREUVE.**

Épreuves orales d'admission

Deux épreuves orales sont organisées, l'une portant sur la matière non traitée à l'écrit et l'autre portant sur le Droit Professionnel Notarial.

Chaque épreuve sera notée sur 20. Un coefficient 3 sera appliqué pour la matière non traitée à l'écrit, soit un total sur 60 points ; et un coefficient 2 pour le Droit professionnel notarial, soit un total de 40 points.

• Matière non traitée à l'écrit	60 points
• Droit Professionnel Notarial	40 points
Total	100 points

L'admission est prononcée si le candidat a obtenu à l'ensemble des épreuves écrites et orales, un total de points égal ou supérieur à 140 sur 280. Il n'est pas prévu de note éliminatoire pour les épreuves écrites et orales.

Épreuve facultative de langue

Une épreuve facultative de langue vivante est proposée aux candidats qui pourront, le cas échéant, compléter les notes obtenues aux épreuves orales d'admission dans la limite de 2 points au-dessus de la moyenne.

Que se passe-t-il en cas d'échec à l'examen ?

1. Le candidat a validé son année de formation (en obtenant la moyenne au contrôle continu) : il pourra se représenter en candidat libre à une prochaine session. A savoir, que les notes du contrôle continu sont validées pour 3 ans.
2. Le candidat n'a pas validé son année de formation (faute d'avoir obtenu la moyenne à son contrôle continu) : il doit redoubler l'année, suivre à nouveau les enseignements et satisfaire aux épreuves du contrôle continu. Il peut bénéficier d'une prorogation de contrat de professionnalisation.

Candidat en situation de handicap ou PMR

Pour toute question relative à l'accessibilité ou pour nous faire part de vos besoins d'aménagement de la formation, contactez-nous (referenthandicap.infn@notaires.fr).

Retrouvez toutes les aides à l'embauche https://www.agefiph.fr/sites/default/files/medias/fichiers/2021-03/Agfiph_Alternance-Flyer-A5_2021.pdf

VAE

Le diplôme de DMN peut être obtenu par validation des acquis de l'expérience (VAE). Le jury peut valider tout ou partie des compétences du candidat. Pour plus de renseignements sur le processus légal et la recevabilité d'un dossier de VAE vous pouvez contacter les sites d'enseignement de l'INFN et le site internet gouvernemental dédié à la question <http://www.vae.gouv.fr/>

Débouchés et poursuite d'études

Le DMN confère la qualité de collaborateur rédacteur d'actes, avec une rémunération minimum imposée par la Convention Collective du Notariat (classement T2).

Métiers visés

Les titulaires du DMN peuvent accéder à des fonctions de rédacteur d'actes. Le collaborateur doit pouvoir intervenir dans tous types de dossiers et être en mesure d'établir les projets d'acte. Il doit également assurer le suivi des dossiers avec les clients. Les dossiers à traiter sont en lien avec :

Le droit immobilier (ventes, ventes en l'état futur d'achèvement, ventes d'immeubles à rénover, échanges, baux d'habitation, baux ruraux, ...)

Le droit de la famille (contrats de mariage, conventions de PACS, donations entre époux, règlements de succession, liquidations partages en cas de divorce ou séparation, donations partages, donations, changements de régimes matrimoniaux, ...)

Le droit de l'entreprise (cessions de fonds de commerce, baux commerciaux ou professionnels, constitutions de sociétés, cessions ou donations de parts sociales ou droit sociaux, création ou transmission d'entreprise...)

D'une manière générale le collaborateur de notaire, titulaire d'un DMN est un technicien du droit qui participe à la rédaction des actes, rassemble les pièces administratives nécessaires, suit les dossiers et peut être susceptible, après une réelle expérience professionnelle, de recevoir les clients.

La carrière de collaborateur de notaire est par essence évolutive, puisque l'expérience professionnelle permettra l'acquisition de nouvelles compétences qui conduiront à une augmentation progressive des responsabilités octroyées.

Le notariat offre à tout collaborateur désireux de progresser les moyens d'élargir ses connaissances et de valider ses nouvelles compétences (validation d'acquis d'expérience, enseignement par correspondance, formation continue...).

Tout dépend de la motivation et de la disponibilité de chacun.

Poursuites d'études

Certains diplômés choisissent de poursuivre leurs études dans la perspective de postes à plus hautes responsabilités. Ainsi, après l'obtention du diplôme des métiers du notariat et neuf années d'expérience professionnelle dont six après le DMN, il sera possible notamment de suivre une préparation spécifique de deux ans et de présenter l'examen de contrôle des connaissances techniques (ECCT) dont la réussite permet la délivrance du "certificat d'aptitude aux fonctions de notaire".

Consultez nos statistiques sur www.infn.fr

Où préparer le diplôme des métiers du notariat

13 INFN Aix-en-Provence 25 avenue Henri Poncet 13090 Aix-en-Provence fc.infn.aixenprovence@notaires.fr	33 INFN Bordeaux 7 Rue Mably 33000 Bordeaux infn.bordeaux@notaires.fr	63 INFN Clermont-Ferrand Pôle tertiaire 26 avenue Léon Blum 63000 Clermont-Ferrand infn.clermontferrand@notaires.fr
21 INFN Dijon 2B avenue de Marbotte 21000 Dijon infn.dijon@notaires.fr	59 INFN – site de LILLE 9 rue de Puébla 59000 LILLE infn.lille@notaires.fr	69 INFN – site de LYON 18, rue Chevreul 69007 LYON dmn.infn.lyon@notaires.fr
34 INFN – site de MONTPELLIER 565 avenue des Apothicaires Parc Euromédecine 34196 MONTPELLIER cedex 5 infn.montpellier@notaires.fr	44 INFN – site de NANTES 119 rue de Coulmiers 44000 NANTES infn.nantes@notaires.fr	30 INFN – site de NÎMES Maison du Notariat 26/28 quai de la Fontaine 30900 NIMES infn.nimes@notaires.fr
75 INFN – site de PARIS 10 Rue Traversière 75012 PARIS btsdmn.infn.paris@notaires.fr	86 INFN – site de POITIERS Téléport 4 Avenue Thomas Edison 86960 FUTUROSCOPE- CHASSENEUIL infn.poitiers@notaires.fr	35 INFN – site de RENNES 2 mail Anne-Catherine 35000 RENNES infn.rennes@notaires.fr
76 INFN – site de ROUEN 39 rue du Champ des Oiseaux CS 30248 76003 ROUEN CEDEX 1 infn.rouen@notaires.fr	67 INFN – site de STRASBOURG 2 rue des Juifs – CS 40001 67080 STRASBOURG CEDEX infn.strasbourg@notaires.fr	31 INFN – site de TOULOUSE Université Toulouse 1 CAPITOLE 2 rue du Doyen Gabriel Marty 31042 TOULOUSE CEDEX 9 infn.toulouse@notaires.fr